

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 10 avril 2024

### Mise en service opérationnel de la vedette garde-côtes des douanes de Kourou

Les 8 et 9 avril Monsieur Ronan BOILLOT, directeur national garde-côtes des douanes, s'est déplacé en Guyane pour l'admission au service actif de la vedette -nommée ALIZÉ- de la brigade garde-côte des douanes de Kourou. Ce moyen maritime de 32 mètres, armé par un équipage de 9 à 14 agents, entame aujourd'hui sa première mission, axée sur la lutte contre la pêche illégale dans les eaux guyanaises. La police des pêche constitue la mission prioritaire de la douane garde-côtes dans le département, et elle l'exerce, sous l'autorité du préfet assisté du Commandant de zone maritime, en coordination avec l'ensemble des autres services qui participent à l'Action de l'État en mer.

Les caractéristiques de la vedette (dimension, vitesse, tenue à la mer, annexe embarquée), lui confèrent des performances accrues par rapport à la précédente. Couplées à des capteurs modernes (radars et caméra) et à un système de communication qui relie le navire au centre opérationnel de la garde-côtes (basé à Fort-de-France, et qui fonctionne H24), elles lui permettent de patrouiller en zones côtière comme hauturière, et de contrôler tout type d'embarcation.

Outre les activités de pêche illégale, la BGC est chargée de lutter contre la contrebande de marchandises prohibées et contre l'approvisionnement et le soutien logistique aux sites d'orpaillage clandestin. Elle contribue également à l'ensemble des missions de l'Action de l'État en mer telles la protection de l'environnement marin, le secours et le sauvetage en mer, la police de la navigation.

3 autres BGC (implantées en Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin), dotées de vedettes similaires à celle de Kourou, sont rattachées au Service garde-côtes des douanes Antilles-Guyane, qui compte également 4 brigades de surveillance nautique aux Antilles (lesquelles opèrent des intercepteurs de 12 mètres) et une brigade de surveillance aérienne dont les aéronefs (1 avion et 1 hélicoptère) se déploient sur l'ensemble de la façade maritime.

L'avion Beechcraft de la garde-côtes s'est à ce titre déployé en Guyane du 18 au 22 mars afin d'apporter ses capacités de détection des navires en infraction dans l'espace maritime relevant de la souveraineté nationale, mais aussi ses capacités d'observation notamment dans le cadre du trafic fluvial.

Photos ci-après (crédit Douane).

[Contact presse :](#)

Service : [SGCD Antilles-Guyane Plateau Roy Cluny 97200 Fort-de-France](mailto:sgcd-fort-de-france-sg@douane.finances.gouv.fr)  
Mail : [sgcd-fort-de-france-sg@douane.finances.gouv.fr](mailto:sgcd-fort-de-france-sg@douane.finances.gouv.fr)

Photos